

LE PAIEMENT MENSUEL

Il vous est désormais possible, après votre facture de solde, d'opter pour le paiement mensuel de vos factures eau. **Il vous suffit de nous retourner un exemplaire du présent contrat, ainsi que les imprimés Demande et Autorisation de Prélèvement accompagné d'un Relevé d'identité Bancaire, le tout signé.**

Vous recevrez ensuite un avis d'échéance indiquant le montant et les dates des dix prélèvements qui seront effectués sur votre compte.

Les prélèvements seront effectués le 12 de chaque mois (ou le 1^{er} jour ouvrable suivant) et représenteront 1/9^{ème} de la consommation de référence (année n-1).

Si vous estimez que votre consommation présentera une différence en plus ou en moins, prenez contact avec le service eau et assainissement de Bayeux Intercom.

A l'issue du dernier prélèvement et du relevé de votre compteur, vous recevrez une facture qui vous indiquera le solde à régler s'il y a lieu :

- * Si les prélèvements ont été trop élevés, l'excédent vous sera automatiquement remboursé sur votre compte.
- * Si les prélèvements ont été inférieurs au montant de la facture, la différence fera l'objet d'un prélèvement supplémentaire le 12 du mois suivant.

Changement bancaire

En cas de changement de domiciliation bancaire, n'oubliez pas de remplir une nouvelle autorisation de prélèvement auprès du service eau et assainissement de Bayeux Intercom et de nous communiquer vos nouvelles références bancaires.

Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse, n'oubliez pas d'en informer le service eau et assainissement de Bayeux Intercom en nous indiquant votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée.

Renouvellement de contrat

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante. Vous ne devez établir une nouvelle demande que si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez vous mensualiser à nouveau.

- * Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant augmenté d'une indemnité de 5,00 € TTC (frais de gestion) sera ajoutée au prélèvement du mois suivant.
- * Si deux prélèvements consécutifs ne peuvent être effectués sur votre compte, le service eau et assainissement de Bayeux Intercom procédera automatiquement à l'annulation de la mensualisation.

PRELEVEMENTS PAR ZONE

ZONE 1 : CHOUAIN, CONDE SUR SEULLES, ELLON, JUAYE-MONDAYE et NONANT et AUDRIEU

10 prélèvements : Avril à Janvier
Facture de solde en Février

ZONE 2 : PORT EN BESSIN

10 prélèvements : Juillet à Avril
Facture de solde en Mai

ZONE 3 : BAYEUX et RYES

10 prélèvements : Octobre à Juillet
Facture de solde en Août

ZONE 4 : ARROMANCHES, COMMES, LONGUES SUR MER, MAGNY EN BESSIN, MANVIEUX et TRACY SUR MER

10 prélèvements : Décembre à Septembre
Facture de solde en Octobre

ZONE 5 : ARGANCHY, CUSSY, GUERON, MONCEAUX EN BESSIN, SAINT LOUP HORS, SAINT MARTIN DES ENTREES, SAINT VIGOR LE GRAND, SOMMERVIEU, SUBLES, SULLY, VAUCELLES, VAUX SUR AURE et BARBEVILLE

10 prélèvements : Janvier à Octobre
Facture de solde en Novembre

Nom Prénom :

Adresse du compteur :

N° tél :

Signature :

EXEMPLAIRE A RETOURNER A BAYEUX INTERCOM

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOM et ADRESSE du TITULAIRE du COMPTE

.....

Veuillez indiquer ci-dessous le nom, adresse et n° de votre compte à débiter :

.....

Etablissement	Guichet	N° du compte	RIB

Date :

Signature du titulaire du Compte

DESIGNATION du CREANCIER

TRESOR PUBLIC

BENEFICIAIRE

**Service de l'Eau et de l'Assainissement
 BAYEUX INTERCOM
 84 Rue Saint Patrice – 14400 BAYEUX**

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RIB

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et ne pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par délibération n°80-10 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Liberté.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever, sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différé.

NOM, PRENOM et ADRESSE du TITULAIRE du COMPTE

.....

Veuillez indiquer ci-dessous le nom, adresse et n° de votre compte à débiter :

.....

Etablissement	Guichet	N° du compte	RIB

Date :

Signature du titulaire du Compte

N° National Emetteur

539554

DESIGNATION du CREANCIER

TRESOR PUBLIC

BENEFICIAIRE

**Service de l'Eau et de l'Assainissement
 BAYEUX INTERCOM
 84 Rue Saint Patrice – 14400 BAYEUX**